

LA POLITIQUE REGIONALE EN MATIERE DE HANDICAP



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

LA POLITIQUE REGIONALE HANDICAP

Intégrer le handicap dans toutes les politiques régionales :

- **DEVELOPPER LA DEMARCHE H+**
- **OBJECTIF 10% TRAVAILLEURS HANDICAPES DANS L'ADMINISTRATION**
- **RENFORCER L'ACCESSIBILITE DANS LES TRANSPORTS ET LYCEES**

Fonds régional de soutien aux investissements

- **SOUTENIR L'INNOVATION : robots lycéens de téléprésence + AAP innovation**
- **AIDE A L'ACQUISITION DE VEHICULES DE TRANSPORT ADAPTE**
- **AIDE A L'INVESTISSEMENT DANS LES ESAT**

Changer le regard sur le handicap

- **UNE GRANDE CAUSE REGIONALE ANNUELLE**
 - I. 2017 : Troubles DYS
 - II. 2018 : Sport et handicap
 - III. 2019 : Les accidentés de la vie
 - IV. 2020 : Enfance et handicap
- **EVENEMENTIEL : DEVELOPPER UNE VISION POSITIVE DU HANDICAP**

LA POLITIQUE REGIONALE POUR LA FORMATION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

- POLITIQUE PORTÉE PAR LA DIRECTION DE LA FORMATION ET DE L'ORIENTATION

La Vice-Présidente en charge de la formation : Stéphanie PERNOD-BEAUDON

- LE PACTE REBOND POUR L'EMPLOI
- LA DEMARCHE H+

LA POLITIQUE REGIONALE HANDICAP

LE PACTE REBOND POUR L'EMPLOI

Le « Pacte rebond pour l'emploi », adopté par la Région lors de l'Assemblée plénière des 8 et 9 juillet 2020 en lien avec la crise sanitaire, a pour objectif d'élaborer un plan de formation qui prolonge et complète l'ambition du Plan de relance économique. Ce pacte rebond se décline en 5 axes:

Axe 1 : Tous unis pour l'emploi avec la mobilisation des acteurs du territoire et l'affirmation d'un pilotage régional de la formation professionnelle sur un périmètre élargi grâce à l'expérimentation, pour une durée de deux ans, du pilotage régional de Pôle Emploi.

Axe 2 : Au plus près des besoins du territoire par une animation régionale des acteurs locaux de l'emploi, la formation et l'orientation.

Axe 3 : Accompagner le rebond par une action concertée à l'attention des nouveaux demandeurs d'emploi et des entreprises en recherche de solutions RH.

Axe 4 : Favoriser l'employabilité des jeunes par une action inédite de soutien à la mobilité et des solutions de mise en relation avec l'emploi.

Axe 5 : Se mobiliser pour les plus fragiles par l'accès au travail, en structures adaptées.

LA POLITIQUE REGIONALE HANDICAP (SUITE)

PACTE REBOND POUR L'EMPLOI - Axe 5 : se mobiliser pour les publics les plus fragiles

L'axe 5 du pacte rebond pour l'emploi prévoit de protéger les personnes en situation de handicap avec la mise en place des mesures spécifiques suivantes destinées à promouvoir, développer, faciliter et sécuriser l'accès des personnes handicapées aux dispositifs de formation de droit commun, afin de renforcer leur accès à l'emploi et répondre ainsi aux besoins en compétences de l'économie régionale :

- Le protocole d'accord avec l'AGEFIPH 2017-2021 ;
- La démarche H+ Formation ;
- La participation à l'Engagement régional pour l'emploi des travailleurs handicapés, porté par l'Etat.

Dans ce cadre, la Région réaffirme la priorité qu'elle donne à l'accès du public handicapé à toute formation régionale, sans restriction de secteur d'activité et malgré la crise COVID-19 et ses conséquences. Ces formations seront, en priorité, des CARED+.

Par ailleurs, l'articulation des dispositifs opérationnels entre Région et Agefiph sera renforcée.

DEMARCHE H+ FORMATION



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



Démarche H+ Formation : démarche qualitative d'accueil en formation des personnes en situation de handicap

- Démarche créée en 2009 par la Région en partenariat avec l'Agefiph pour répondre aux obligations de la loi Handicap 2005
- Démarche étendue en 2018 à l'ensemble du territoire Auvergne-Rhône-Alpes suite à la fusion des régions
- Un partenariat affirmé entre la Région et l'Agefiph : la Région finance la mise en place de la démarche H+ et l'Agefiph finance le plan de professionnalisation des OF
- **Le suivi de la Démarche H+ sera assurée par la Direction de la Formation et de l'Orientation à compter du 1 er septembre 2020**



Objectifs de la démarche H+ Formation

- Inviter les directions des organismes de formation à s'engager sur la thématique handicap, à dédier du temps à la démarche, à viser le transfert de compétences, l'intégration de la thématique handicap au sein de l'organisation, à pérenniser la démarche H+
- Former des référents H+ à l'exercice de leur mission d'accueil (prise en compte des besoins) et d'accompagnement (suivi du parcours),
- Orienter les référents et les équipes pédagogiques dans la mise en place de parcours individualisés et d'actions de compensation du handicap,
- Être à l'écoute des besoins en développement de compétences du référent H+ et des organismes de formation dans le champ du handicap et proposer des réponses adaptées.



Qui est concerné ?

- Les organismes de la formation continue
- Les centres de formation pour apprentis (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation)
- Les organismes de formation sanitaire et social
- Les écoles de la 2^{nde} chance
- Les écoles de production



Une démarche qualitative

- L'OF s'engage sur la base d'un référentiel H+ structuré en 4 thématiques déclinées en 24 items dans une logique d'amélioration continue de la prise en compte des personnes en situation de handicap dans le cadre de la formation

Accueil

Accessibilité

Pédagogie
adaptée

Lien avec
l'employeurs

[Site H+ Formation](#)

L'action de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour l'Apprentissage

PACTE REBOND

AXE 4 FAVORISER L'EMPLOYABILITÉ DES JEUNES

FONDS DE SOUTIEN APPRENTISSAGE



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Suite à la loi du 5 septembre 2018, les Régions ne sont plus compétente en matière d'apprentissage, néanmoins la Région Auvergne Rhône-Alpes souhaite poursuivre son accompagnement sur cette voie de formation d'avenir.

Pour aider durant la crise sanitaire, l'accompagnement de la Région passera par un relais sur nos outils :

- La plateforme « nos talents nos emplois » : bourse de référence régionale pour les jeunes apprentis.
- Le CARIF : point d'ancrage du référencement de la formation en région (dans l'attente d'un décret qui devrait prévoir cette obligation de référencement pour les CFA).
- La plateforme « ma région mon orientation initiatives » : instrument central pour l'information sur l'orientation en région.

47 188

OFFRES D'EMPLOIS

32

SECTEURS

+1 000

RECRUTEURS



**TROUVEZ L'EMPLOI QUI VOUS CORRESPOND PARMIS DES MILLIERS
D'OFFRES D'EMPLOI**

Orientation

Auvergne-Rhône-Alpes

ACCUEIL > INITIATIVES, VOTRE PLATEFORME D'EXPLORATION DES MÉTIERS EN ...



INITIATIVES, VOTRE PLATEFORME D'EXPLORATION DES MÉTIERS EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Que vous soyez élève ou parent (collège, lycée ou études supérieures), demandeur d'emploi, salarié, vous trouverez sur la plateforme "Ma Région Mon Orientation - Initiatives" **des ressources et actions présentes en région pour mieux connaître et comprendre les métiers.**

DÉCOUVREZ DES RESSOURCES PERTINENTES PRÈS DE CHEZ VOUS :

- Des **événements** (le Mondial des métiers ; des journées portes ouvertes en entreprise; ...)
- Des **concours** (Je filme le métier qui me plaît; L'avenir s' imagine !; ...)
- Des **supports, notamment multimédia** (vidéos de professionnels en exercice, quizz métiers, serious game...)
- Des **dispositifs permettant des immersions en entreprise** ("Mini-stage"; Parrainage; ...)

Gestion des services



La Région

Auvergne-Rhône-Alpes

**L'Apprentissage une
responsabilité partagée**

L'APPRENTISSAGE, une responsabilité partagée

La loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 sur la liberté de choisir son avenir professionnel retire à la Région le pilotage de la politique d'apprentissage.

Le financement des Centres ou Organismes de Formation d'Apprentis s'effectue désormais "au contrat" par France Compétence. Les branches déterminent au plan national un niveau de prise en charge pour chaque certification.

En 2020, la région complétera ce financement avec la mobilisation de deux enveloppes financières (décrets d'application non encore parus à ce jour) :

Le **fonds d'investissement** pour un soutien des projets d'acquisition et d'aménagement portés par les Centres ou Organismes de Formation en Apprentissage.

- Le **fonds de soutien en fonctionnement** pour apporter un complément de financement aux Centres ou Organismes de Formation d'Apprentis au titre d'enjeux d'aménagement du territoire et de développement économique ;

✓ **Le fonds d'investissement 15M€ environ**

- Appel à projet lancé fin 2020 pour un retour en janvier, février 2021 avec le financement possible de :
 - travaux de sécurisation des CFA
 - Acquisition d'équipements pédagogiques
 - Restructuration, construction

✓ **Le fonds de soutien en fonctionnement 15 M€ environ**

Une charte qualité permettra d'attester de l'engagement du Centre ou Organisme de Formation d'Apprentis dans une démarche qualité. Sa signature conditionnera l'éligibilité de la structure de formation au fonds de soutien.

Le fonds de soutien en fonctionnement avec 4 axes :

- **Axe 1 : Aide directe à l'équipement des apprentis** en complément de celle comprise dans le cout contrat
 - 150€ max par apprenti (tous niveaux, tous âges) pour compléter sa mallette d'équipement professionnel ou son équipement informatique + manuels scolaires
 - Dépôt de la demande par l'apprenti dans le portail des aides de la Région (site internet Région) au vu d'une facture visée par son CFA/OFA/Site
 - Portail ouvert de mi octobre au 31/12/2020
 - Achat obligatoire dans un point de vente situé en Région

- **Axe 2 : Aide au transport** (AAP lancé le 18/09 auprès des CFA/OFA retour prévu pour le 10/10)
 - Lever le frein de la mobilité et permettre à l'apprenti de se rendre au CFA à moindre coût
 - Dans la limite des crédits disponibles, le soutien régional pourra atteindre jusqu'à 100% du coût d'acquisition de la navette ou des charges directes décaissées recensées par le CFA/OFA, sous condition d'apposer sur la navette un marquage régional.

- **Axe 3 : Aide à la mobilité nationale et internationale** en complément de celle déjà prévue au cout contrat (AAP lancé le 18/09 auprès des CFA/OFA retour prévu pour le 10/10)

Les actions éligibles portent exclusivement sur de la mobilité collective avec la constitution de groupes de 5 à 25 apprentis maximum.

Deux types d'actions sont éligibles :

- Action de mobilité apprenante avec la mise en place d'échanges d'apprenants en vue de réaliser un stage pratique en entreprises à l'étranger ou sur le territoire national (hors Auvergne Rhône-Alpes) ou à défaut en centre de formation partenaire, sur une durée comprise entre 5 jours au minimum et 20 jours au maximum (jour de présence sur site)
- Participation à des évènements internationaux et nationaux, à des salons professionnels, à des rencontres d'entreprises, ou à la découverte d'une technique particulière en lien direct avec la formation

➤ **Axe 4 : Aide aux actions d'orientation (AAP lancé le 18/09 auprès des CFA/OFA retour prévu pour le 10/10)**

Les actions éligibles devront permettre de :

- Découvrir et valoriser les métiers
- Favoriser la connaissance des formations en apprentissage
- Lutter contre les représentations et les stéréotypes de genre constituant des freins au recrutement dans certaines formations
- Faciliter la construction de parcours de formation et d'insertion mieux articulés

Dans la limite des crédits disponibles, le montant de l'aide régionale peut atteindre 100% du coût du projet, dans la limite d'une aide de 20 000 € pour la période de septembre 2020 à juin 2021.

Pass Région : les apprentis de 16 à 25 ans, inscrits dans un établissement (CFA, OFA ou MFR de la région, au sein duquel ils préparent une formation de niveau CAP/CAPA, BAC PRO) ou BAC + 2, peuvent bénéficier du Pass Région qui permet des avantages sur les domaines du sport, de la culture, de la santé

Découverte Région Culture : la Région finance des projets interdisciplinaires et partenariaux permettant aux jeunes de participer à des événements culturels (visite en sites culturels, cinéma, Opéra...).

Découverte Région Sport : La Région finance des projets interdisciplinaires et partenariaux permettant aux jeunes de participer à des événements sportifs (Sport, Sports de nature et découverte du territoire régional, Sport à l'internat, Projets sportifs favorisant l'intégration et le développement personnel des jeunes en situation de handicap, prévention santé par l'activité physique et une alimentation saine...)

BAM : bourse de 500€ destinée aux jeunes ayant eu une mention « Très Bien » à leur examen (Baccalauréat, CAP et Brevet professionnel)

BAM+ : bourse de 500€ pour distinguer le mérite de jeunes ayant fait preuve d'une persévérance particulière ou ayant accompli des efforts notables dans leur parcours de formation vers l'insertion.

Transport Régional : les apprentis ont droit à la carte de transport Illico Solidaire (valable sur les TER et cars régionaux) qui permet 75 % de réduction sur l'achat de billets TER en Auvergne-Rhône-Alpes ainsi qu'à Mâcon et Genève Cornavin (via Bellegarde uniquement).

Démarche H+ : La démarche H+ Formation vise à encourager les CFA à améliorer au-delà des obligations légales les conditions d'accueil et d'accompagnement des personnes en situation de handicap inscrites dans un parcours de formation. Le process commence par un autodiagnostic, puis un suivi plus poussé (formations...) avec un comité entérinant l'entrée dans la charte H+.



Liens utiles

- Découvrez tous les métiers : www.orientation.auvergnerhonealpes.fr
- Accédez aux offres d'emploi en Auvergne-Rhône-Alpes :
www.nostalentsnosemplois.auvergnerhonealpes.fr
- Un dispositif sur mesure pour faciliter l'insertion professionnelle, le CARED + :
www.auvergnerhonealpes.fr/aide/caredplus
- Apprentis et alternants, trouvez votre logement : www.formtoit.org
- Formez-vous avec les garanties H+ formation : <http://handicap-plus.auvergnerhonealpes.fr>
- Accédez aux offres en contrat d'apprentissage de la Région (pas de limite d'âge pour les apprentis en situation de handicap) : www.auvergnerhonealpes.fr, rubrique « offres d'emploi »



La Région

Auvergne-Rhône-Alpes

**Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes /
Lyon**

1 esplanade François Mitterrand
CS 20033 — 69269 Cedex 2

Tél. 04 26 73 40 00 **Fax.** 04 26 73 42 18

**Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes /
Clermont-Ferrand**

59 Boulevard Léon Jouhaux - CS 90706
63050 Clermont-Ferrand Cedex 2

Tél. 04 73 31 85 85

auvergnerhonealpes.fr

